

Projet du Discours à la session plénière de la 39^{ème} Conférence générale de l'UNESCO

par Oleg Curbatov (IAUPL)

date de proposition : le 30 octobre 2017

Mesdames et Messieurs, Excellences,

Pour cette contribution à la 39^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO, permettez-nous d'utiliser l'une des langues officielles de l'UNESCO, le français. Nous avons la charge de représenter l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL), ONG non-gouvernementale, qui a été créée en 1944, dans la grande tourmente de la seconde guerre mondiale, par les universitaires européens réfugiés en Angleterre, parmi lesquels figurait René CASSIN, fondateur de l'UNESCO et futur prix Nobel de la Paix. Cette année l'IAUPL qui a célébré le 70-ème anniversaire de ses relations avec l'UNESCO, exprime les positions de la communauté universitaire pour le Programme Education 2030 du développement durable. Depuis la création de l'IAUPL, les conditions ont été changées, mais aujourd'hui comme hier, notre objectif est de promouvoir et de défendre la liberté académique, une valeur du capital immatériel des universitaires indispensable et durable à la création et à la transmission des connaissances.

Pour l'IAUPL, la liberté académique est associée à la « *culture de pratiques d'un patrimoine culturel immatériel* » que mènent les universitaires dans leur métier principal :

- l'enseignement grâce à des pratiques de transmission des connaissances, de génération en génération par des communautés d'universitaires, et
- la recherche qui a un rôle de création libre de connaissances.

Depuis toujours nous avons accompagné les services de l'UNESCO dans leur réflexion et leurs travaux sur cette question qui relevé à l'évidence d'une politique de l'enseignement. Quelques mots sur la liberté académique : la liberté académique des universitaires se décline selon trois principales modalités :

- *liberté de recherche et de publication avec un choix libre des thématiques et axes de recherche ;*
- *liberté d'enseignement dans la conception et la transmission des savoirs ;*
- *liberté d'expression académique.*

Dans la conception de l'IAUPL, la création et la diffusion des connaissances par les universitaires ne peuvent se concevoir que dans le ferme attachement à un certain nombre de valeurs parmi lesquelles se trouvent la liberté académique. Ceci dans son sens le plus large et l'expérience tout au long de la vie de la population et des universitaires. L'agenda mondial pour l'éducation ODD4 - Éducation 2030 : « *Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous* », il s'agit d'un programme ancré dans une vision holistique et humaniste qui contribue à un nouveau modèle de développement. Il suppose également la qualité de l'enseignement, à savoir que tous les étudiants puissent bénéficier de l'enseignement par des Professeurs qualifiés, correctement rémunérés et motivés, appliquant des méthodes pédagogiques adaptées et l'apprentissage des Professeurs universitaires fondées sur la liberté de recherche, la liberté d'enseignement et d'expression académique.

L'Université n'existe qu'à travers ses personnels universitaires et par les libertés académiques dont ils disposent. Au moment où les évolutions des établissements universitaires dans de nombreux pays transforment les conditions d'exercice de nos métiers, il est plus que jamais nécessaire de défendre l'idée d'une Université indissociable des valeurs de la Liberté de ses membres.

Nous avons pu constater dans les discours de la 39^{ème} Conférence Générale combien Madame la Directrice Générale et les participants sont attachés au « Dialogue pour la construction de la paix » en lien avec les questions qui touchent le secteur de l'éducation. Nos contributions à ces réflexions s'inscrivent dans la problématique mondiale de l'enseignement supérieur : *on ne peut accepter sans réserve de laisser dire qu'il peut y avoir d'enseignement supérieur sans recherche, de même qu'il faut réaffirmer qu'il n'y a pas de recherche sans liberté académique et qu'il n'y a pas de recherche importante sans action de co-création libre !*

Au plan de diverses consultations, nous avons fait nos observations qui ont été présentées à la Conférence Internationales des ONG en décembre 2016 à la 8-eme réunion mondiale Consultation Collective des Organisations non Gouvernementales sur l'éducation pour Tous qui s'est tenue à Siem Reap (Cambodge) en mai 2017. Nous avons été sensibles à l'intégration de nos propositions dans les Rapports de la Consultation et dans les Conclusions de la Conférence Internationale des ONG et que les propos sur les libertés académiques ne se justifient plus que jamais. La proposition correspond parfaitement à la cible 4.c du Programme Education 2030-EPT « ...qui garantissent que la qualité et l'équité se concentrent sur le perfectionnement continu des enseignants, ceux-ci recevant un soutien qui les aide à parfaire leur formation et à progresser tout au long de leur carrière », ainsi qu'aux stratégies indicatives visant « à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et une revalorisation du statut des enseignants ».

Nous pensons que la liberté académique constitue un vecteur de la qualité de l'enseignement supérieur. Ici encore nous prêtons à collaborer avec l'UNESCO notamment pour la réalisation des objectifs ODD4 prévus au Programme I du Projet de résolution (Education) et aux Axes d'Action du Document Volume 1 Projets de Résolution 39C/5 (pp. 13-15) et à compléter ce document par les textes vis-à-vis de l'enseignement supérieur concernant l'axe d'action 1 (paragraphe 4 et paragraphe 5, pour les ODD 4.3 et ODD 4.1 et 4.2).

L'IAUPL rejoint une réflexion globale de 10^{ème} session (du 13 septembre 2017) de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies de l'UNESCO (COMEST) sur « *Intelligence Artificielle, Robotique, Internet des Objets* ». Il n'est pas pensable que les Plateformes automatisées prennent place des Universitaires, par des dites « Uber-Universités », sans participation humaine, sans expression de liberté

Mesdames et Messieurs,

Lors de la première journée d'ouverture de la 39^{ème} Conférence de l'UNESCO, le 30 octobre 2017, Madame la Directrice Irina Bokova a exprimé une forte implication du « soft-power », le rôle de la diplomatie publique qui implique la société civile dans un monde globalisé et qui est devenue une composante importante de l'action de l'UNESCO. Le 'soft-power' se déploie sous des formes multiples : diplomatie culturelle, scientifique, sportive.

Certes, certains dossiers de politique étrangère requièrent les éclairages de la science, ce qui conduit à rechercher la contribution de la communauté des chercheurs. « *Les négociations internationales concernant les enjeux mondiaux en sont le terrain privilégié : l'expertise scientifique est indispensable aux décideurs publics pour traiter des questions de climat, de sécurité alimentaire ou d'énergie. La science est mobilisée dans l'aide à la décision. On le constate avec ces différents exemples, la diplomatie scientifique s'exprime dans le cadre de relations diplomatiques tendues – c'est la diplomatie scientifique bilatérale qui maintient des relations entre les pays en situations de conflit* ».

La particularité des universitaires est qu'ils ont un statut particulier : ils sont des enseignants-chercheurs, ce qui constitue une force pour notre métier. Mais il s'avère que les universitaires sont souvent écartés des actions de soft-power. L'IAUPL a présenté lors du Forum des ONG à Querétaro (Mexique) son concept de la 'Diplomatie Académique' qui implique davantage des communautés des universitaires :

- les communautés des universitaires (universités et universitaires eux-mêmes, mais aussi ONG, associations, scientifiques, etc.) y sont largement impliquées. Cette diplomatie de 'soft power' élargie au monde universitaire associant le principe de liberté académique à la construction d'une stratégie du développement durable, permettra de répondre aux défis et de reconnaître ainsi le rôle de l'enseignement supérieur dans la construction de la paix.

L'IAUPL propose à l'UNESCO de développer le concept de « Diplomatie Académique pour la Paix » en lien avec celui de liberté académique, capital immatériel ou patrimoine immatériel, qui sont véhiculés par les communautés universitaires de divers pays et de l'inscrire dans le cadre des programmes 39 C/5.

C'est aussi dans le prolongement de la défense des libertés académiques dans différents pays que l'IAUPL a organisé quatre colloques avec les thématiques suivantes :

- « *Repositionner l'Université en Afrique* », Colloque qui s'est tenu à Lomé, (Togo) en 2011 avec une publication d'un ouvrage collectif en 2016,
- « *L'internationalisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur* », un colloque en Moldavie sous le haut patronage de l'UNESCO, en 2015,
- « *La Gouvernance dynamique des Universités* » à Marrakech, (Maroc) en 2014, avec un ouvrage collectif qui a été publié en 2017: "*Regards dynamiques et critiques de la gouvernance des universités*" sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Mesdames et Messieurs,

En guise de conclusion, nous voudrions faire trois observations, en tant que Observateurs présents à la 39eme Conférence Générale de l'UNESCO :

- notre première observation porte sur la liberté académique des Professeurs et des Maîtres de Conférences des Universités. Il est temps de redire avec force et conviction, ce que l'Université doit être pour rester fidèle à ses traditions et pour assumer, une fonction de construction du Dialogue de la Paix que la société civile entend lui confier.

- Notre seconde observation concerne la coopération internationale avec certains pays. L'UNESCO devrait s'attacher à rappeler que les échanges scientifiques, pédagogiques, sportifs et culturels doivent rester libres dès lors bien évidemment qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international et dans la **construction du Dialogue** entre les Etats, entre les générations... par les membres des sociétés civiles.

Enfin, notre dernière observation concerne une démarche en faveur de la reconnaissance de notre patrimoine culturel immatériel des universitaires :

il s'agit, d'abord, de reconnaître la place qu'occupe celui-ci dans notre culture universitaire; en effet, si l'on envisage souvent le monde universitaire sous l'angle de transmission des connaissances, il est beaucoup plus rare de mettre l'accent sur sa dimension trans-culturelle et trans-générationnelle dans l'élaboration et la transmission des connaissances.

Au terme contribution à la 39^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO, en tant que représentants de l'IAUPL, nous émettons le souhait que :

« Les universitaires portent avec honneur les 'TOGES BLEUES' pour défendre la Paix et le Dialogue Civile en exerçant leurs missions héritières des libertés académiques historiques » !

je vous remercie

Oleg Curbatov
Maître de Conférences HDR
Université Paris 13 CEPN
IAUPL